

{Base Container Label}

GROUPE

7

FONGICIDE

Fongicide Excalia

SUSPENSION CONCENTRÉE
USAGE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF:

Inpyrfluxame 31,25%

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation

AVERTISSEMENT - POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No. D'HOMOLOGATION : 33819
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 400 mL à vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON, Canada N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la ***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

[INSTRUCTION FACULTATIVE POUR UNE TAILLE DE CONTENEUR PLUS PETITE]
[Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle, les contrôles techniques et les restrictions pour le scénario de mélange/chargement et d'applicateur tel que décrit dans le livret.]

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Des gants ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine pendant l'application.

Pour l'application à l'aide d'atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec une cagoule résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou un boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI dès que la manipulation du produit est terminée. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

NE PAS appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Valent Canada, Inc.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

[INSTRUCTION FACULTATIVE POUR UNE TAILLE DE CONTENEUR PLUS PETITE]
[Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions complètes.]

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer le pesticide dans le contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et sécuritaire à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Fongicide Excalia

SUSPENSION CONCENTRÉE
USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans les cultures indiquées sur l'étiquette..

Une marque d'INDIFLIN^{MD}

PRINCIPE ACTIF:

Inpyrfluxame 31,25%

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,019 % OU du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation

AVERTISSEMENT - POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No. D'HOMOLOGATION : 33819
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 400 mL à vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON, Canada N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la ***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Des gants ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine pendant l'application.

Pour l'application à l'aide d'atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec une cagoule résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU un boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI dès que la manipulation du produit est terminée. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

NE PAS appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation.

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Valent Canada, Inc.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer le pesticide dans le contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et sécuritaire à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide Excalia contient un fongicide du groupe 7. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide Excalia et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Excalia ou d'autres fongicides du même groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Éviter d'effectuer plus du nombre maximal de traitements indiqué sur l'étiquette ni dépasser le nombre maximal de traitements consécutifs avec le Fongicide Excalia ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même année.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes de éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Fongicide Excalia chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MODE D'ACTION

Le principe actif du Fongicide Excalia, l'inpyrfluxame, appartient au groupe 7 du FRAC, soit la famille des inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase (SDHI). Comme tout autre fongicide du groupe 7, l'inpyrfluxame agit en inhibant la succinate-déshydrogénase, une enzyme clé dans la chaîne de respiration des champignons.

Le Fongicide Excalia est un fongicide protecteur qui doit être appliqué avant l'infection pour offrir une suppression optimale des maladies. On obtient une suppression optimale des maladies par l'utilisation du Fongicide Excalia dans le cadre d'un programme de

pulvérisations régulières et lorsqu'il est utilisé en alternance avec d'autres fongicides efficaces ayant un mode d'action différent (fongicides d'un groupe autre que le groupe 7).

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

NE PAS effectuer de traitement si on prévoit de la pluie dans l'heure suivant l'application, à défaut de quoi la suppression des maladies pourrait être réduite.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant l'application du Fongicide Excalia, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. La cuve du pulvérisateur, les conduites et les rampes doivent être nettoyées pour s'assurer qu'elles ne contiennent aucun résidu des produits utilisés précédemment.

L'équipement de pulvérisation doit être nettoyé conformément aux directives du fabricant du dernier produit utilisé avant que l'équipement ne serve à l'application du Fongicide Excalia. Si deux produits ou plus ont été utilisés en association avant l'application du Fongicide Excalia, les directives de nettoyage les plus contraignantes doivent être suivies.

L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état de marche. La précision des buses doit faire l'objet de vérifications fréquentes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond tous les jours après l'application du Fongicide Excalia. Une fois l'application terminée, nettoyer l'équipement de pulvérisation selon la marche à suivre suivante:

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur. Rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve et tous les tamis.
2. Remplir la cuve d'eau propre et rincer toutes les conduites, rampes, buses et tamis.
3. Vider complètement la cuve de pulvérisation..
4. Retirer toutes les buses et tous les tamis et les rincer à l'eau claire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve propre du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement le Fongicide Excalia dans la cuve de pulvérisation. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve du Fongicide Exclia avec d'autres pesticides étiquetés, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs requis.
5. Remplir la cuve de pulvérisation jusqu'au niveau d'eau désiré. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.
6. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer le jour même. Appliquer le Fongicide Excalia dans les 24 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION

Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète et uniforme et la suppression la plus efficace possible.

Application par voie terrestre

Pour les applications au sol, utiliser au moins 500 L d'eau à l'hectare pour les fruits à pépins et 100 L d'eau à l'hectare pour toutes les autres cultures.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique

Pour les pulvérisateurs pneumatiques ou à jet porté qui distribuent les gouttelettes dans le couvert de la culture au moyen d'un système à air forcé, celui-ci doit être réglé de manière à ne produire que le volume d'air requis pour pénétrer le couvert végétal et assurer une couverture uniforme. Ajuster les déflecteurs ou tout autre dispositif de visée de telle sorte que le jet pulvérisé soit dirigé sur la zone ciblée seulement. Munir le pulvérisateur de buses fournissant une application précise et uniforme.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Il est de la responsabilité de l'applicateur d'éviter toute dérive des jets sur le site traité. NE PAS appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées. L'interaction de plusieurs facteurs reliés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive. L'applicateur doit considérer tous ces facteurs lors d'une prise de décision.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les cultures suivantes peuvent être semées après l'application du Fongicide Excalia aux doses figurant sur l'étiquette. NE PAS semer avant le délai de sécurité recommandé pour la culture subséquente.

CULTURES	INTERVALLE DE ROTATION
Céréales Légumes-feuilles Pommes de terre Soja Betterave à sucre	Immédiatement
Oléagineux et Légumineuses (autres que le soja)	9 mois
Toutes les autres cultures	12 mois

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage, le trempage du sol ou l'incorporation au sol

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Légumes-feuilles		2	1	0	0	1
	Soja, betterave à sucre		1	1	0	0	1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins (pomme,	Début de la croissance	30	5	1	0	20

	pomme, nêfle du Japon, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon et nêfle).	Fin de la croissance	20	3	1	0	15
--	---	----------------------	----	---	---	---	----

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – TOUTES LES CULTURES

Calendrier de traitement : Commencer les traitements lorsque les conditions de la culture et/ou de l'environnement favorisent le développement des maladies. En cas de conditions très favorables à la propagation des maladies ou si on prévoit de la pluie, utiliser la plus forte dose recommandée et l'intervalle le plus court. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Mélanges en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. NE PAS effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada, Inc. au 519-767-9262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Gestion de la résistance : Le Fongicide Excalia doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI). Si on utilise un mélange en cuve, utiliser en

association avec un fongicide n'appartenant pas au groupe 7, qui est homologué pour le même pathogène ciblé.

Voir les paramètres de l'application du Tableau 1, Résumé des directives pour les cultures vivrières.

Tableau 1 – Résumé des directives pour les cultures vivrières

Cultures	Délai d'attente minimal avant la récolte (DAAR), Jours ou stade de la culture lors de la dernière application	Dose maximale par application (mL/ha)	Nombre maximum d'applications séquentielles	Nombre maximum d'applications par année	Dose maximale par année (mL/ha)	Restrictions pour le pâturage ou l'alimentation du bétail
Sous-groupe de cultures 4-13A : Légumes-feuilles	7 jours	292	2	2	584	Non
Fruits à pépins	Stade : Chute des pétales	292	Sans objet	2	584	Non
Soja	Stade : R5	146	2	2	292	Oui
Betterave à sucre	50 jours	146	Sans objet	1	146	Non

MODE D'EMPLOI, RESTRICTIONS ET LIMITES SPÉCIFIQUES À LA CULTURE

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, le Fongicide Excalia supprimera les maladies indiquées, sauf indication contraire comme répression.

Sous-groupe de cultures 4-13A : Légumes-feuilles

(y compris Amarante tricolore; Amarante; Aster des Indes; Bident poilu; Caya blanc; Cham-chwi; Cham-na-mul; Cerfeuil, feuille fraîche; Chipilín; Chrysanthème des jardins; Coriandre, feuille fraîche; Mâche; Cosmos; Pissenlit; Dang-gwi; Aneth, feuille fraîche; Oseille; Dol-nam-mul; Ebolo; Endive; Scarole; Grassé; Foo yip; Chénopode Bon-Henri; Chénopode de Berlandier; Laitue amère; Laitue pommée; Laitue frisée; Arroche; Persil, feuille fraîche; Plantain lancéolé; Primevère des jardins; Pourpier potager; Pourpier d'hiver; Radicchio; Épinard; Baselle; Épinard de Nouvelle-Zélande; Chénopode géant (*Chenopodium giganteum*); Bette à carde; Herbe-le-rail; Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Maladies supprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Pourriture basale (<i>Rhizoctonia solani</i>)	146 à 292 mL/ha (50 à 100 g p.a./ha)	Un minimum de 100 L/ha	Effectuer une première application au stade de 3 à 5 feuilles (BBCH 13 à 15) et répéter l'application si nécessaire avec un intervalle minimum de 14 jours. Lorsque la pression de la maladie est grave, utiliser des doses plus élevées (dans la gamme de doses indiquée)	Intervalle entre les traitements : 14 jours. DAAR : 7 jours. NE PAS effectuer plus de deux application de Fongicide Excalia par année. NE PAS appliquer plus de 584 mL/ha de Fongicide Excalia par année

Remarque : Lorsque le produit est appliqué à la dose la plus faible, le Fongicide Excalia permettra la répression; lorsque le produit est appliqué à la dose la plus élevée, le Fongicide Excalia permettra la suppression.

Tolérance de culture:

La phytotoxicité (tolérance des cultures) n'a pas été évalué entièrement dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les espèces ou variétés de légumes-feuilles (SGC 4-13A) lorsqu'utilisé selon l'étiquette. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

FRUITS À PÉPINS					
Cultures	Maladies supprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Pomme, Pommette, Nèfle du Japon	Tavelure (<i>Venturia inaequalis</i>)	146 à 292 mL/ha (50 à 100 g p.a./ha)	Un minimum de 500 L/ha	Effectuer les applications de la pointe verte jusqu'à la chute des pétales.	Dans la gamme de doses indiquées, utiliser la dose la plus élevée en cas d'antécédents de maladie ou lorsque les conditions météorologiques sont propices à une pression élevée de la maladie. *Pour l'oïdium, l'application doit inclure un adjuvant à leur dose recommandée tel que Agral 90 à raison de 0,125 % v/v (125 mL/100 L d'eau) ou Sylgard OFX-0309 Fluide, à raison de 31,3 à 62,5 mL /100 L d'eau
Pomme, Pommette	Rouille grillagée (<i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i>)	146 à 219 mL/ha (50 à 75 g p.a./ha)		NE PAS appliquer avant le stade de la pointe verte.	
Poire, Poire asiatique	Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>)	146 à 292 mL/ha (50 à 100 g p.a./ha)			
Pomme, Pommette, Coing, Coing de Chine, Coing du Japon, Poire, Poire asiatique, Nèfle, Nèfle du Japon	Oïdium (<i>Podosphaera leucotricha</i>)*	146 à 292 mL/ha (50 à 100 g p.a./ha)			
RESTRICTIONS:					
• Intervalle entre les traitements : 10 jours. • DAAR : NE PAS appliquer après la chute des pétales. • NE PAS effectuer plus de deux applications du Fongicide Excalia par année. • NE PAS appliquer plus de 584 mL/ha du Fongicide Excalia par année. • NE PAS appliquer avec un concentré d'huile.					

SOJA				
Maladies supprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	146 (50 g p.a./ha)	Un minimum de 100 L/ha	Effectuer l'application avant le développement de la maladie.	Intervalle entre les traitements : 14 jours NE PAS appliquer avant le stade V3 ni après le stade R5.
RESTRICTIONS - NE PAS effectuer plus de deux applications du Fongicide Excalia par année. - NE PAS appliquer plus de 292 mL/ha du Fongicide Excalia par année. Quelle que soit la méthode d'application utilisée, p. ex. l'application foliaire (Fongicide Excalia) et le traitement des semences (p.ex. Fongicide Zeltera), NE PAS appliquer d'inpyrfluxame à raison de plus de 180 g p.a./ha par année. - NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traitée, ni récolter le foin traités pour l'alimentation du bétail.				

BETTERAVE À SUCRE				
Application en bandes				
Maladies supprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Pourriture du collet du rhizoctone et rhizoctone commun (<i>Rhizoctonia solani</i>)	146 mL/ha (50 g p.a./ha)* Équivalent à : 0,22 à 0,26 mL (0,075 à 0,09 g p.a.) / 100 mètres de rang	Un minimum de : 100 L/ha	Stade de 2 à 8 feuilles	Appliquer dans une bande de 15 à 18 cm par-dessus le rang de culture. *Un agent tensioactif non ionique doit être ajouter à la solution de pulvérisation à raison de 0,125% v/v (125 mL/100 L d'eau) NE PAS appliquer par application goutte à goutte par-dessus du rang de semences. DAAR : 50 jours.
RESTRICTIONS - NE PAS effectuer plus d'une application du Fongicide Excalia par année. - NE PAS appliquer plus de 146 mL/ha du Fongicide Excalia par année.				